

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0034115

160645
Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8264

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : JOVINE DOLILA

Date de naissance : 08/08/67

Adresse : Rue Allal Ben Abdellah Résidence Rroya Al-Jarreh

Apt 42 Bourgogne

CASA BLANCA

Tél. : 06-61-138-134

Société : R.A.N. Reformée

Autre :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. JAMAL BEN JELLOUN TOUIMI
Cabinet de Neuro-psychiatrie
et de Sexologie
203, Bd. Zer touni - Casablanca
Tél. 05 22 95 01 36 37

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/05/2023

Nom et prénom du malade : JOVINE DOLILA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Etat dépressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

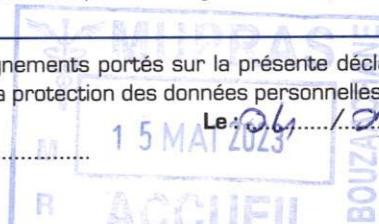
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 26/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

91/01/23



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04-05	C3		455	AB
25-23 (pft)				Dr. Jean-Pierre BOURGEOIS Médecin de Neuro-psychiatrie et de Sexologie 1522 95 01 36 37

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
  	10/05/23	126600

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Benjelloun Touimi Jamal

Neuropsychiatre & Psychothérapeute

Sexologue

Adulte et Enfants

Electroencephalographie

203, Bd. Zerkouni - (Près de Twin Center)

4th Etage - Casablanca

Tél : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37

صيدلية بورخسون
PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél.: 05.22 27 73 44

الدكتور بن جلون التويمي جمال
اختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية والعقلية
الأمراض الجنسية والصعوبات الجنسية

العلاج والتحليل النفسي

التخطيط الكهربائي للدماغ

203, شارع الزرقطوني - (قرب التوين)

الطابق الرابع - الدار البيضاء

الهاتف : 0522 95 01 37 / 0522 95 01 36

Casablanca; le : 04 Mai 2023 الدار البيضاء, في :

MOUINE DALILA

276.00 x 12

1- Seroquel 100



: 1 cp le soir

1

180.00 x 12

2- Fluoxet 20



: 1 gélule le matin

1 jour sur 2

1

245.00 x 12

3- Témesta 2.5



: 1 cp matin et midi

2 cp le soir

1

1266.00

Traitement de 90 jours

Signé : Dr Benjelloun Touimi
Dr. J. M. BENJELLOUN TOUIMI
Cabinet de Neuro-psychiatre
203, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél. : 0522 95 01 36 - 37

SYNTHEMEDIC

22 rue zoubair brou al aquam roches
noires casablanca

SEROQUEL

100mg Cpr

Boîte de 60

269/6 DMP/21/NSF P.P.V:276,00 DH

6 118001 021307



SYNTHEMEDIC

22 rue zoubair brou al aquam roches
noires casablanca

SEROQUEL

100mg Cpr

Boîte de 60

269/6 DMP/21/NSF P.P.V:276,00 DH

6 118001 021307



LOT 223477 1
EXP 10 2025
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules

6 118000 021681

LOT 223973 1
EXP 11 2025
PPV 180.00

Fluoxet® 20 mg
30 gélules

6 118000 021681